

357

174

Addis Ababa . . .

Compte Rendu
de la première réunion départementale

ESCAS/R-D/001/83

Le lundi 15 août 1983 à 9h, s'est tenue la première réunion départementale de l'ESCAS, sous la présidence et dans le bureau de M. ALLOUANE, Secrétaire Général Adjoint, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour

1. Esprit d'équipe
2. Hiérarchie
3. Ponctualité
4. Rendement
5. Rapports trimestriels
6. Rapports annuels
7. Programmes de travail pour la période de Septembre à Décembre 1983
8. Projet de budget 1984/1985
9. Questions diverses.

Étaient présents à cette réunion, les fonctionnaires ci-après :

- MM Mfuni - Tshiamanyanu, Directeur du Département
- W.O. Okello, Chef de la Division de l'Environnement
- Dr S. Conteh, Chef de la Section de la Sécheresse et des Calamités Naturelles
- Dr Rajabally, Chef de la Division de la Santé
- Dr Rakotoarivelo, Spécialiste de la Santé
- MM Marcel Diouf, Chef de la Section Culture
- Tilaye Kassayé, Chargé de l'Education
- V.K. Ntandayarwo, Chef de la Section du Travail et de l'Emploi

A l'ouverture de la séance, M. ALLOUANE a souligné qu'il avait tenu à convoquer cette réunion en vue de prendre contact avec les fonctionnaires du Département, et ceci, malgré le départ en congé de certains des agents de l'ESCAS. Il a également annoncé que ce genre de réunion aurait lieu tous les 15 jours. En son absence, elle sera présidée par le Directeur du Département, ou son remplaçant. En tout état de cause, elle devra se tenir le plus régulièrement possible.

Après cette introduction, M. ALLOUANE a abordé dans l'ordre les différents points de l'ordre du jour.

1. Esprit d'équipe. A ce propos, il a mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration étroite entre les différents fonctionnaires du Département et notamment entre les chefs de Division. Cet esprit de coopération, de franchise, et de critique constructive basé sur le dialogue et la discussion des problèmes devrait contribuer à instaurer une atmosphère de travail viable. Cela devrait également permettre d'éviter les rumeurs colportées hors du Département et amplifiées outre mesure.

2. Sens de la hiérarchie M. ALLOUANE a lancé un appel fraternel pour que, dans leurs fonctions, les différents responsables soient respectés, et que soit aussi respecté, le principe de la voie hiérarchique dans les rapports des uns avec les autres. A cet égard, le respect de la voie hiérarchique constitue un principe administratif de base auquel il est nécessaire de se conformer, même si dans certains cas, les rapports humains ne sont pas des meilleurs. Le Secrétaire Général a.i. a lui même déclaré qu'il ne considérerait aucune note ou correspondance qui ne lui serait pas transmise par la voie administrative normale. De sorte que tout agent de l'ESCAS pourra s'adresser au Secrétaire Général, mais à condition que son problème n'ait pas pu se régler au niveau du Département, et après autorisation du Secrétaire Général Adjoint.

3. Ponctualité sur ce chapitre, M. ALLOUANE a fait appel au sens de la discipline de chacun, et au sens des responsabilités de tous, pour respecter les heures de travail. En cas d'absence pour des raisons majeures, il est indiqué d'en aviser sa secrétaire, un collègue ou son supérieur hiérarchique, et si possible les informer de l'endroit où l'on se trouve pour qu'en cas de besoin, il soit possible de contacter l'absent.

4. Rendement. Le principe du rendement dans le travail fait appel à la conscience professionnelle de tous les fonctionnaires qui ont accepté librement de servir l'OUA et l'Afrique. Et le rendement se mesure en terme de travail concret. A cet égard, les rapports et les études sont certes importants, mais plus importantes encore sont les actions concrètes ayant un impact sur le terrain.

M. ALLOUANE a donné à titre d'exemple, deux projets concrets qui seront exécutés, en 1984/85 par M. DIOUF dans le cadre de la Section Culture. Ces deux projets ont déjà reçu l'agrément du Secrétaire Général, des autres Secrétaires Généraux Adjointes et des Ambassadeurs africains à Addis-Abéba qui en ont été informés. Par conséquent, il conviendra de revoir les projets de budget qui ont été élaborés pour 1984/85 afin de prévoir pour chaque Division, des actions concrètes, tout en réduisant au strict nécessaire, la participation aux conférences et séminaires. Il faut en effet considérer qu'une seule action concrète, même limitée à un seul pays, a un impact plus positif que plusieurs rapports et études.

Par ailleurs, et désormais, les fonctionnaires qui assisteront à des conférences devront, dès leur retour, rédiger un résumé succinct des travaux et des conclusions, et les transmettre aux ambassadeurs africains à Addis-Abéba. Ceci, pour les informer et pour maintenir le contact avec eux, d'autant que la participation à ces réunions est inscrite au budget qu'ils ont examiné et approuvé.

5 - 6 - 7 Rapports trimestriels et annuels, et programmes de travail.

L'élaboration régulière de ces rapports et des programmes de travail est de nature à refléter les activités de chaque Division. Ces rapports et ces programmes une fois établis, seront communiqués à tous les fonctionnaires pour faire l'objet de critiques constructives, sans que pour autant, l'on empiète sur les domaines de compétence des uns et des autres. A chaque rapport trimestriel ou annuel sera annexé le programme de travail du trimestre ou de l'année qui suit. C'est ainsi par exemple qu'aux rapports du trimestre allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 1983, sera joint le programme du trimestre allant de Janvier à Mars 1984.

8) Budget 1984/85 Encore une fois, il conviendra de réduire l'organisation des conférences et la participation aux réunions, et prévoir l'inscription à ce projet de budget, des actions plus concrètes. D'autre part, il faudra désormais faire preuve de plus d'imagination en ne se contentant plus de répéter les mêmes arguments d'une année à l'autre, pour présenter les différentes rubriques. Des projets peu viables et peu concrets, accompagnés d'arguments peu convaincants sont difficiles à défendre devant le Comité Consultatif. A cet égard, une réunion interdépartementale est prévue pour examiner les différents projets. Auparavant, les agents de l'ESCAS devront, à leur niveau, tenir une réunion d'harmonisation.

9. Questions diverses A l'issue des débats sur plusieurs questions soulevées par les uns et les autres, les mesures suivantes ont été arrêtées :

i) pour une meilleure connaissance des dossiers, et pour effectuer un système de classement plus adéquat, tout document reçu ou traité par un fonctionnaire devra être communiqué (copies) au Secrétaire Général adjoint d'une part, et au Directeur du Département d'autre part. Désormais, aucune correspondance ne devra être proposée à la signature sans que le fond de dossier soit joint. Enfin, le Directeur du Département étudiera et mettra sur pied un système de classement plus rationnel. Pour l'application de ces mesures, le Directeur du Département produira une circulaire.

ii) Moyens matériels et humains. Chaque fonctionnaire soumettra au Secrétaire Général, une liste de ses besoins en matériel: téléphone, machines à dactylographier, étagères de rangement etc.. Quant aux secrétaires et aux messagers, ils ne sont attachés à aucun service exclusif, et devraient pouvoir servir tout le monde. Ce principe sera porté à leur connaissance, et dans le cas où un fonctionnaire n'a pas de secrétaire, ou se trouve avec un surplus de travail, il pourra s'adresser au Directeur du Département.


iii) Le Secrétaire Général Adjoint étudiera avec son collègue chargé de l'EDECO, le problème du double emploi qui se trouve posé avec le secteur de la population relevant à la fois de l'ESCAS (Affaires Sociales) et de l'EDECO (Démographie).

iv) Chaque Division devra réexaminer les projets de budget des centres/bureaux régionaux relevant de son secteur. De même, le compte rendu de la présente réunion devra leur être communiqué.

v) La prochaine réunion départementale aura lieu le lundi 29 Août 1983.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ALLOULNE a levé la séance à 12h45.

Le Rapporteur


Marcel DIOUF

Chef de la Section Culture

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1983-08-15

Compte Rendu de la première réunion départementale ESCAS

DIOUF, Marcel

ESCAS

<http://archives.au.int/handle/123456789/6312>

Downloaded from African Union Common Repository